

# CONSIGNES ET RECOMMANDATIONS POUR UN SÉJOUR RÉUSSI À DUCHESNAY

## ✓ RENSEIGNEMENTS UTILES

### ARRIVÉE ET DÉPART

Arrivée : à compter de 16 h

Départ : au plus tard à 11 h

### POLITIQUE DE DÉPART HÂTIF

Les modalités d'annulation s'appliquent selon le type d'hébergement de votre séjour.

### POLITIQUE DE DÉPART TARDIF

Des frais pouvant aller jusqu'à 50\$ de l'heure supplémentaires peuvent s'appliquer en cas de départ tardif.

## ✓ ANIMAUX DOMESTIQUES

Les chiens-guides et des chiens d'assistance sont admis partout.

Les chiens sont interdits dans tous les types d'hébergement en chambre, chalet et refuge.

Les chiens en laisse sont admis sur le site extérieur seulement, sauf sur les aires aménagées près d'un plan d'eau et sur les sites de mise à l'eau. Merci de consulter la section Animaux domestiques de notre site internet pour connaître tous les détails avant votre visite. Veuillez consulter les règles d'encadrement à l'intention de la personne responsable d'un chien afin de vous assurer d'avoir l'information la plus à jour. Toute personne qui contrevient à ces règles est susceptible de devoir quitter le territoire ou de se voir donner un constat d'infraction, le cas échéant. Les autres animaux domestiques sont interdits en tout temps.

Les animaux domestiques sont interdits dans les chalets à l'exception des chiens-guides, lesquels nécessitent une autorisation. Les contrevenants se verront dans l'obligation de sortir l'animal du chalet pour la durée restante du séjour et de payer des frais minimums de 200 \$ pour le nettoyage. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de départ anticipé dû à la présence d'un animal domestique.

## ✓ ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE

Les lois relatives au tabac et au cannabis, de même que les politiques de la Sépaq interdisent notamment à toute personne de fumer à l'intérieur des chambres, des unités d'hébergement (chalets, refuges, yourtes, prêt-à-camper, etc.), des aires publiques (salles de réunion, restaurant, bar, réception, etc.). Par souci de la gestion de l'air, des frais de 200 \$ seront facturés aux contrevenants qui auront fumé dans ces endroits.

## ✓ VOTRE SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ

Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez donc toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Vous ne devez pas avoir les facultés affaiblies notamment par l'effet de l'alcool, d'une drogue ou de médicament.

## ✓ PROPRETÉ ET BRIS D'ÉQUIPEMENT

En tout temps, le client doit laisser tout lieu qu'il occupe et tout équipement qu'il utilise dans un état d'ordre et de propreté. Merci de ne pas déplacer ou sortir le mobilier à l'extérieur. Tout bris causé aux équipements de la Sépaq sera facturé au client. De même, les chalets, les camps rustiques et les yourtes laissés en état de malpropreté seront nettoyés aux frais du client.

## ✓ POLITIQUE DU BRUIT

Par respect pour les autres clients, nous vous demandons de réduire le bruit en gardant un environnement calme après 23 heures.

## ✓ OFFRE DE SERVICE

Veuillez noter que si la direction de l'établissement devait restreindre ou interdire l'accès à un plan d'eau, une activité, un sentier ou un chemin d'accès, et ce, pour des raisons hors de son contrôle, aucune modification ou annulation ne sera acceptée et aucun remboursement ne sera accordé.

## PARTICULARITÉS RELATIVES À VOTRE SÉJOUR EN CHALET OXYGÈNE

### ✓ ENTRETIEN MÉNAGER

Le ménage sera effectué seulement à votre départ. Si vous souhaitez obtenir des serviettes, de la literie ou d'autres articles additionnels, présentez-vous à l'accueil de l'Auberge, entre 8 h et 18 h.

### ✓ GESTION DES DÉCHETS

Merci de mettre vos ordures dans les poubelles prévues à cet effet. Comme nous sommes dans un milieu naturel, où nos amis les animaux sont bien présents, nous vous prions de ne pas laisser d'ordures dans un endroit non fermé.

### ✓ PROFITEZ DE VOTRE STATION DE FEU EXTÉRIEURE

Tout le bois que vous désirez est à votre disposition dans les petits hangars situés près des chalets n°6 et n°24, vous n'avez qu'à aller le chercher selon vos besoins.

### ✓ STATIONNEMENT

Merci d'utiliser le ou les stationnements attitrés à votre chalet uniquement. Les véhicules ne sont pas autorisés à se stationner aux abords des routes. Le stationnement de l'auberge est l'option pour les véhicules supplémentaires.

### ✓ DÉPART DU CHALET

À la fin de votre séjour en chalet, nous vous demandons de laver la vaisselle, démarrer le lave-vaisselle (et le vider, autant que possible) et de sortir les ordures. Merci de laisser votre chalet dans un état général de propreté. Des frais s'appliqueront un départ au-delà de 11 h.